

Avis de publicité pour l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public aéroportuaire de l'Aéroport de Strasbourg

Objet : la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim souhaite attribuer des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour son offre commerces « Travel Retail » incluant les activités de restauration, de Duty Free et de « Travel Essentials » : presse/librairie/tabac – accessoires de voyage/souvenirs/produits régionaux en zone publique et en zone réservée.

Cadre juridique :

Le présent avis de publicité, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet l'organisation d'une sélection préalable des candidats à l'autorisation d'occupation du domaine public attribuée pour l'exercice d'une activité économique.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, l'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par la mise en place de conventions d'occupation temporaire du domaine public, non constitutives de droits réels.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public n'est pas susceptible de donner lieu à l'exploitation d'un fonds de commerce.

Activités concernées :

A l'issue de la sélection, le Titulaire exercera son « Activité » au sein des lots désignés ci-dessous.

Lot n°1 : Restauration rapide

En zone publique : une offre de restauration rapide avec terrasse d'une surface commerciale globale de 175 m² (hors réserves)

En zone réservée : une offre de restauration rapide avec terrasse d'une surface commerciale globale entre 90 et 140 m² (hors réserves)

Lot N° 2: Restauration type fast-food

En zone publique : une offre de restauration type fast food sur une surface globale d'environ 360 m² (y compris surfaces techniques de préparation et hors réserves)

Lot n°3 : Travel Essentials

En zone publique : une surface commerciale de 130 m² (hors réserves)

En zone réservée : une surface de 50 à 80 m² (hors réserves)

Lot n° 4 : Duty Free

En zone réservée : une offre commerciale d'une surface de 180 à 200 m² (hors réserves)

Lot n°5 : Distribution automatique de boissons et denrées alimentaires

Implantation de distributeurs automatiques en zone publique et en zone réservée

Ces lots pourront être complétés par des espaces de bureaux et de stockage/réserves dans l'aérogare.

La description de toutes les surfaces sera détaillée dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats présélectionnés.

Redevances :

L'autorisation d'occupation domaniale sera délivrée en contrepartie du versement à l'Aéroport d'une redevance domaniale calculée sur les surfaces mises à disposition et d'une redevance commerciale calculée par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé, assorti d'un minimum garanti annuel.

Durée de la Convention : de 10 à maximum 15 ans selon les investissements réalisés par le candidat retenu sur le lot considéré. Les surfaces des différents lots seront mises à disposition entre le 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025.

Procédure :

La procédure de sélection se déroulera en deux phases :

- Phase de présélection des candidatures
- Phase de sélection des offres économiquement les plus avantageuses

Phase de présélection des candidatures

Les candidats sont invités à transmettre les pièces suivantes :

1.Recevabilité de la candidature

- Acte de candidature en spécifiant les lots ;
- Un extrait KBis de moins de 3 mois ;
- Les 3 derniers bilans de la société candidate ;
- Les dernières attestations fiscales et sociales ;
- La répartition du capital
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation en cours de validité.
- Attestation sur l'honneur que la société candidate n'est pas en redressement judiciaire

2. Analyse des capacités économiques et professionnelles :

- Les capacités techniques, professionnelles du candidat en rapport avec l'activité/lot considéré. Le candidat est invité à présenter notamment 3 références pertinentes pour chaque lot considéré.
- La justification d'une surface financière compatible avec le(s) lot(s) considéré(s), notamment au regard des caractéristiques et de l'importance des travaux envisagés, des investissements et des charges financières à assumer pendant l'exploitation. Un minimum de 1 million d'euros de chiffre d'affaires est exigé sur des activités similaires sur les dernières années pour les lots 1, 2 et 4.
- L'absence de toute dette et tout litige en cours avec l'aéroport.

Les candidats devront fournir l'ensemble des pièces justificatives démontrant la réalité des valeurs déclarées. A défaut, leur candidature sera rejetée.

Au plus tard 15 jours avant l'échéance de remise des candidatures, la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim pourra modifier les termes de l'appel à projet. Les candidats seront informés par la diffusion d'un avis rectificatif.

Lors de l'examen des candidatures, l'Aéroport de Strasbourg se réserve la possibilité de se faire communiquer des éléments complémentaires.

La SA Aéroport de Strasbourg Entzheim éliminera les candidatures ne comportant pas l'intégralité des pièces précitées ci-dessus ou bien adressées en tout ou partie postérieurement à la date limite de dépôt.

Le dossier de candidature seront transmises au format informatique avec des fichiers «.pdf » ou tout autre format compatible.

S'il est rédigé dans une autre langue étrangère, il devra être accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur agréé ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

Seules les candidatures remplissant les conditions précédentes recevront le dossier de consultation à l'issue de la phase de présélection.

Les candidats devront présenter une offre par lot et pourront présenter une offre regroupant plusieurs lots.

Date et heure limites de dépôt des dossiers de candidature : 15 février 2024 à 12h00 locale.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures devront être déposées sur le site : <http://strasbourg-aeroport.e-marchespublics.com/>

Les candidats sélectionnés recevront un dossier de consultation comportant notamment le règlement de consultation, le cahier des charges et le projet de convention le 29 février 2024 (date prévisionnelle). Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- Engagements Financiers (notamment redevances et investissements)
- Politique commerciale et marketing (notamment mise en valeur des produits locaux)
- Qualités techniques et cohérence du projet et du business plan
- Engagement du candidat en matière de développement durable et de Responsabilité Sociétale des Entreprises

Cette consultation ayant pour objectif la délivrance de Conventions d'Occupation Temporaire du Domaine Public, n'est pas soumise aux règles des Marchés Publics.

À tout moment, la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim se réserve la possibilité de ne pas donner de suite à la consultation.

Adresse et renseignement :

Aéroport de Strasbourg Entzheim

Pôle Extra-Aéronautique

Route de Strasbourg

67960 ENTZHEIM

Mail : commercial@strasbourg.aeroport.fr

Avis publié le 3 janvier 2024